ISO hours for me

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 2066

AGGLOMÉRÉS EXPANSÉS PURS DE LIÈGE

DÉTERMINATION DE L'HUMIDITÉ

1ère ÉDITION

Mai 1971

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 2066, Agglomérés expansés purs de liège – Détermination de l'humidité, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 87, Liège, dont le Secrétariat est assuré par le Repartição de Normalização (IGPAI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO Nº 2066 qui fut soumis, en juin 1970, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Grèce
Bulgarie	Iran
Espagne	Italie
France	Portugal

R.A.U. Royaume-Uni

Tchécoslovaquie

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

R 2066

Mai 1971

AGGLOMÉRÉS EXPANSÉS PURS DE LIÈGE

DÉTERMINATION DE L'HUMIDITÉ

1. OBJET

La présente Recommandation ISO fixe la méthode de détermination de l'humidité des agglomérés expansés purs de liège.

2. APPAREILLAGE

- 2.1 Balance, précise à 0,5 g, capacité de 2 kg.
- 2.2 Etuve électrique, capable de maintenir une température de 103 ± 2 °C.
- 2.3 Règle métallique, graduée en 0,5 mm.
- 2.4 Dessiccateur, contenant un déshydratant efficace.

3. ÉCHANTILLONNAGE

Opérer conformément aux prescriptions de la Recommandation ISO relative à l'aggloméré essayé.

4. MODE OPÉRATOIRE

4.1 Echantillons pour essai

Opérer soit sur les plaques elles-mêmes, soit sur des éprouvettes découpées dans les plaques et ayant des dimensions minimales de 30 cm X 30 cm et maximales de 50 cm X 50 cm.

4.2 Détermination

Prendre les dimensions linéaires des échantillons à l'aide de la règle (2.3). Peser les échantillons sur la balance (2.1), puis les placer dans l'étuve (2.2) et les sécher.

L'étuvage doit être effectué à une température de 103 ± 2 °C jusqu'à masse constante (c'est-à-dire jusqu'à ce que le résultat de deux pesées consécutives, séparées par un séjour à l'étuve de 1 heure, ne diffère pas de plus de 0.5 g).

Les échantillons sortis de l'étuve doivent être refroidis jusqu'à la température ambiante pendant 30 minutes dans le dessiccateur (2.4) et pesés à nouveau.

NOTE. – Si l'on veut connaître l'humidité que pourrait avoir l'aggloméré dans les conditions d'utilisation, il suffit de placer les échantillons, pesés à l'état sec, dans une enceinte à $65 \pm 5 \%$ d'humidité relative, jusqu'à ce que la différence entre le résultat de deux pesées, effectuées à 48 heures d'intervalle, n'excède pas $0.5 \, \mathrm{g}$.